INSTITUT DE FORMATION

AIDE SOIGNANTE MARCEL HAY

CH MONTLUÇON- NERIS LES BAINS

PROMOTION 2024 - 2025

LIVRET DE L'APPRENANT

DIPLÔME D'ETAT D'AIDE SOIGNANT

Rue Pamparoux

03100 MONTLUCON

TEL : 04.70.02.30.89 FAX : 04.70.02.16.90

Courriel : ifsi.sec-direction@ch-montlucon.fr

Bienvenue à l'Institut

de Formation Aide-soignant

Marcel HAY,

CH de Montluçon-Néris les Bains

Table des matières

Table des matières 2
L'Introduction 3
La finalité de la formation 3
L'équipe, pour vous accompagner 4
L'organigramme IFSI/IFAS 4
Les méthodes pédagogiques 5
La Planification ..... Erreur ! Signet non défini.
Le suivi pédagogique 7
Les ressources documentaires 7
La présence et l'assiduité 7
Le planning et les modalités de validation des blocs de compétences 8
Le portfolio 11
L'élection des délégués 11
Se garer 11
Les locaux 12
Se restaurer 17
L'entretien des tenues de stage 18
L'Affichage 18
Les coordonnées des professionnels de l'Institut de formation 19
Les blocs de compétences aide-soignante et les modules d'enseignement associés 20
Les caractéristiques de la compétence 21
Les syllabus 23
Annexes 1 : Attestation de remise des documents
Annexe 2 : Plan du site central
Annexe 3 : Consignes concernant les évaluations écrites

« Apprendre c'est avoir un projet, c'est se projeter différent dans l'avenir. »

Philippe MEIRIEU

Ce document est à conserver dans votre portfolio afin de vous y référer tout au long de l'année

Introduction

Le diplôme d'Etat d'aide-soignant atteste les compétences requises pour exercer les activités du métier d'aide-soignant telles qu'elles sont définies dans l'annexe III de l'arrêté du 10 juin 2021, complété par l'arrêté du 9 juin 2023.

Il est délivré aux personnes ayant suivi, sauf dispense partielle dans les cas prévus par les présents arrêtés, la totalité de la formation conduisant à ce diplôme et réussi les épreuves de certification ou aux personnes ayant validé les acquis de leur expérience professionnelle en vue de son obtention.

La finalité de la formation

L'APPRENANT est amené à devenir un praticien autonome, responsable et réflexif, c'est-à-dire un professionnel capable d'identifier et d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions dans les limites de ses compétences, et de mener des interventions seules et/ou en équipe pluri professionnelle, pour répondre aux besoins de santé des personnes.

L'organisation de la formation vise à donner du sens au regard du métier.

Le référentiel de formation est articulé autour de l'acquisition des 11 compétences requises pour l'exercice des trois missions reflétant la spécificité du métier :

1. Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie ;

2. Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;

3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

L'équipe, pour vous accompagner

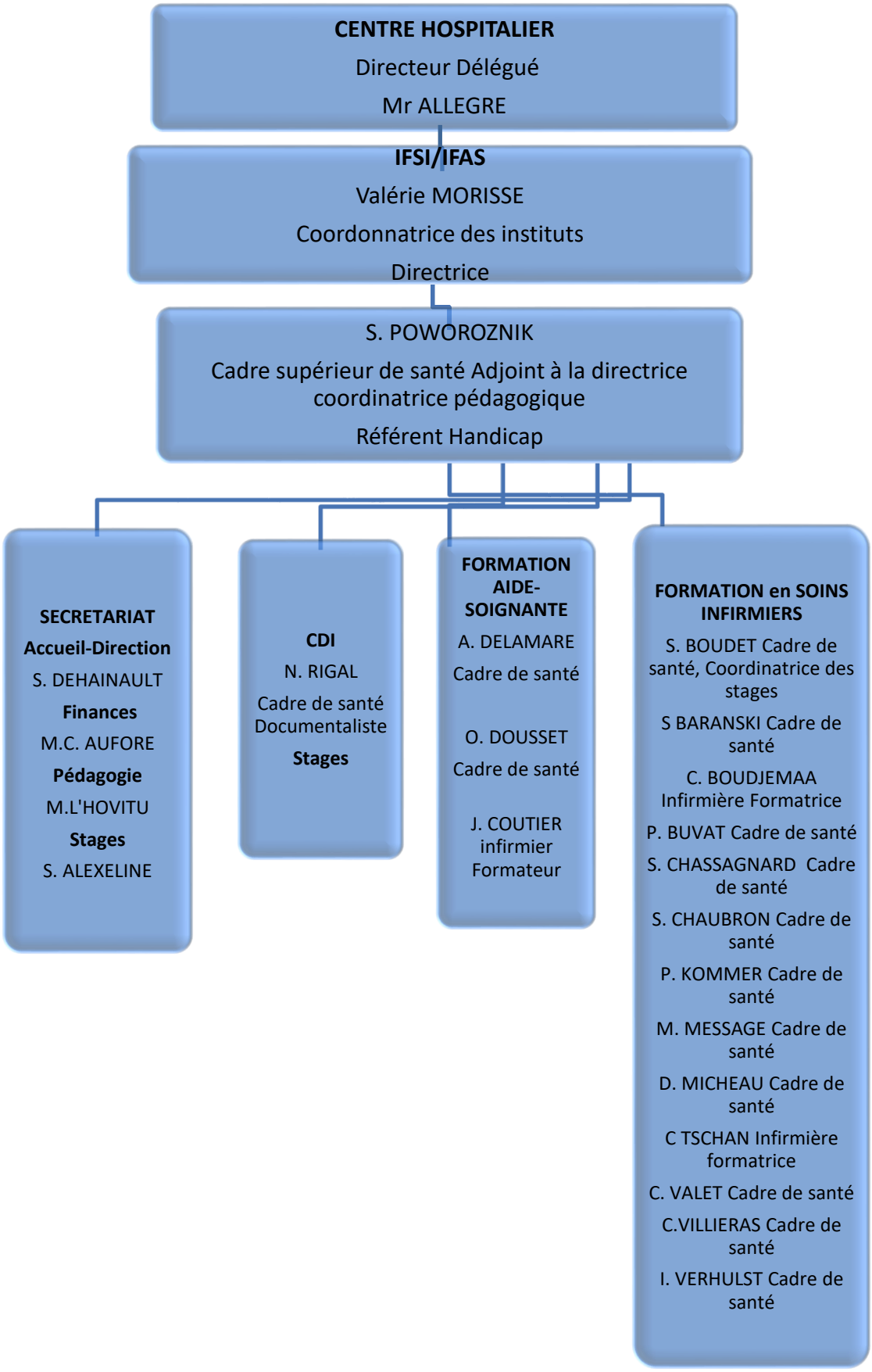

L'organigramme IFSI/IFAS

L'équipe de formateurs est issue de la filière infirmière. D'autres professionnels (psychologue, infirmier (e) et autres), sont amenés à intervenir dans leur champ de compétences respectif.

Ces professionnels disposent de compétences pédagogiques pour faciliter vos apprentissages et favoriser l'acquisition des compétences métier.

Les méthodes pédagogiques

L'apprentissage vise l'intégration progressive des savoirs, savoir-faire, savoir-être, outils (raisonnement clinique), etc. Ces ressources seront mobilisées dans des situations authentiques issues de la vie professionnelle (situations emblématiques et stage).

L'approche par compétences, s'inscrit dans le courant socio-constructivisme. C'est une méthode pédagogique qui pose d'abord la notion de **compétence** ; l'apprenant développe une habileté grâce à des connaissances dont la finalité est d'exercer un savoir-agir en situation professionnelle.

La formation est organisée autour d'une alternance de périodes de cours théoriques à l'IFAS et de 4 périodes de stage clinique au sein d'établissements de soins favorisant ainsi le transfert des connaissances.

Les outils pédagogiques développés à l'IFAS sont les suivants :

- Etude de situations (algorithme),
- Recherche documentaire,
- Classe inversée,
- Elaboration de travaux,
- Mise en situation sous forme d'atelier de simulation,
- Retour d'expérience de situations rencontrés en stage,
- Evaluations formatives, Quizz, ECOS,
- Portfolio,
- …

Les apports pédagogiques font l'objet d'un accompagnement et d'un suivi par les formateurs.

L'apprenant est **acteur et responsable de sa formation**, de ses apprentissages. Un travail personnel de recherche est nécessaire pour compléter à la fois les apports théoriques abordés à l'IFAS et les connaissances rencontrées lors des situations de stage.

« Tu me dis, j'oublie. Tu m'enseignes, je me souviens. Tu m'impliques, j'apprends. » Benjamin Franklin

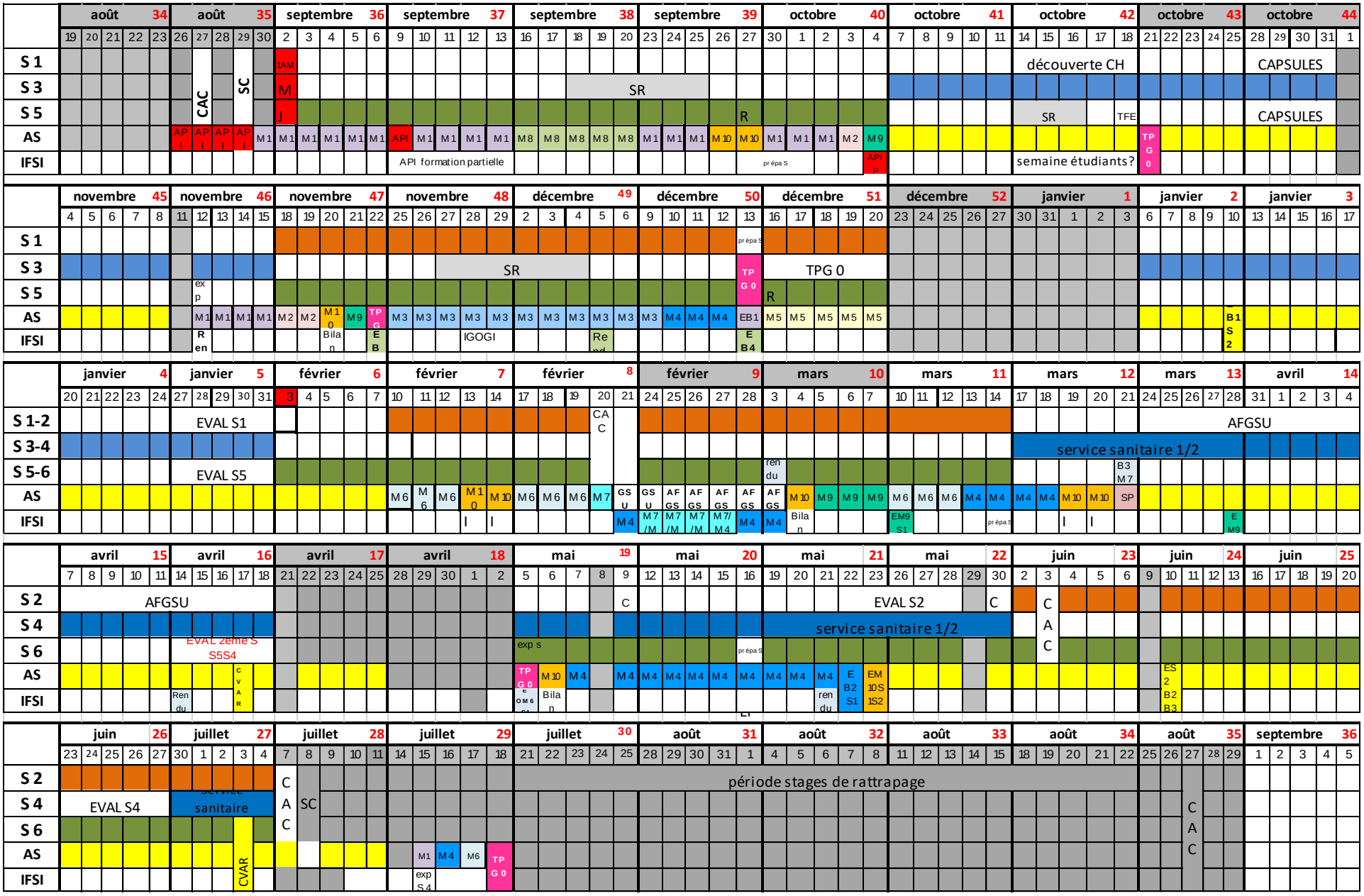

	août 34					août 35					septembre 36					septembre 37					septembre 38					septembre 39					octobre 40					octobre 41					octobre 42					octobre 43					octobre 44				
	19	20	21	22	23	26	27	28	29	30	2	3	4	5	6	9	10	11	12	13	16	17	18	19	20	23	24	25	26	27	30	1	2	3	4	7	8	9	10	11	14	15	16	17	18	21	22	23	24	25	28	29	30	31	1
S 1							CAC		SC		1AM																															découverte CH										CAPSULES				
S 3											M													SR																															
S 5											J																			R												SR			TFE							CAPSULES				
AS						API	API	API	API	M1	M1	M1	M1	M1	M1	API	M1	M1	M1	M1	M8	M8	M8	M8	M8	M1	M1	M1	M10	M10	M1	M1	M1	M2	M9											TPG0									
IFSI																API formation partielle															pr épa S					API P						semaine étudiants?													

	novembre 45					novembre 46					novembre 47					novembre 48					décembre 49					décembre 50					décembre 51					décembre 52					janvier 1					janvier 2					janvier 3				
	4	5	6	7	8	11	12	13	14	15	18	19	20	21	22	25	26	27	28	29	2	3	4	5	6	9	10	11	12	13	16	17	18	19	20	23	24	25	26	27	30	31	1	2	3	6	7	8	9	10	13	14	15	16	17
S 1																														pr épa S																									
S 3																		SR												TPG 0	TPG 0																								
S 5							exp																								R																								
AS							M1	M1	M1	M1	M2	M2	M10	M9	TPG	M3	M3	M3	M3	M3	M3	M3	M3	M3	M3	M3	M4	M4	M4	EB1	M5	M5	M5	M5	M5																B1 S2					
IFSI							Ren						Bilan		EB				IGOGI					Rend						EB4																									

	janvier 4					janvier 5					février 6					février 7					février 8					février 9					mars 10					mars 11					mars 12					mars 13					avril 14				
	20	21	22	23	24	27	28	29	30	31	3	4	5	6	7	10	11	12	13	14	17	18	19	20	21	24	25	26	27	28	3	4	5	6	7	10	11	12	13	14	17	18	19	20	21	24	25	26	27	28	31	1	2	3	4
S 1-2						EVAL S1																		CAC																							AFGSU									
S 3-4																																									service sanitaire 1/2														
S 5-6						EVAL S5																									rendu														B3 M7										
AS																M6	M6	M6	M10	M10	M6	M6	M6	M7	GSU	GSU	AFGS	AFGS	AFGS	AFGS	AFGS	M10	M9	M9	M9	M6	M6	M6	M4	M4	M4	M4	M10	M10	SP										
IFSI																			I	I					M4	M7/M	M7/M	M7/M	M7/M4	M4	M4	Bilan				EM9 S1				pr épa S			I	I						E M9					

	avril 15					avril 16					avril 17					avril 18					mai 19					mai 20					mai 21					mai 22					juin 23					juin 24					juin 25				
	7	8	9	10	11	14	15	16	17	18	21	22	23	24	25	28	29	30	1	2	5	6	7	8	9	12	13	14	15	16	19	20	21	22	23	26	27	28	29	30	2	3	4	5	6	9	10	11	12	13	16	17	18	19	20
S 2	AFGSU																								C									EVAL S2					C		CAC														
S 4																															service sanitaire 1/2																								
S 6						EVAL 2ème S S5S4															exp s									pr épa S																									
AS									CVAR												TPG 0	M10	M4		M4	M4	M4	M4	M4	M4	M4	M4	M4	EB2 S1	EM10S1S2												ES2 B2 B3								
IFSI						Rendu															EOM6	Bilan											rendu																						

	juin 26					juillet 27					juillet 28					juillet 29					juillet 30					août 31					août 32					août 33					août 34					août 35					septembre 36				
	23	24	25	26	27	30	1	2	3	4	7	8	9	10	11	14	15	16	17	18	21	22	23	24	25	28	29	30	31	1	4	5	6	7	8	11	12	13	14	15	18	19	20	21	22	25	26	27	28	29	1	2	3	4	5
S 2											CAC	SC									période stages de rattrapage																																			
S 4	EVAL S4					service sanitaire																																											CAC							
S 6									CVAR																																															
AS																	M1	M4	M6	TPG 0																																				
IFSI																	exp S4																																							

Le suivi pédagogique

Vous aurez pendant l'année un formateur référent qui vous accompagnera et vous guidera dans vos acquisitions. Il est une ressource dans votre apprentissage. Deux temps planifiés obligatoires en suivi collectif sont prévus (29/08/2024 et le 21/03/2024), en milieu et en fin de formation. Les autres suivis, seront individuels ou collectifs, à votre demande ou à la demande du formateur, sur rendez-vous sur les périodes de stage et à l'IFAS.

L'Accompagnement Pédagogique Individualisé

35h sont dédiées à l'accompagnement pédagogique Individualisé. Un test de positionnement vous a été envoyé afin de mieux cibler vos ressources et faiblesses. Celui-ci sera utilisé par votre référent de suivi pédagogique afin de vous guider tout au long de vos apprentissages.

Les formations partielles peuvent bénéficier de 35h complémentaires sur l'année de formation qui seront assorties d'un contrat pédagogique.

Les Travaux Personnels Guidés

35h sont définies pour compléter certains apports et favoriser leur intégration sur l'année de formation. Ils sont répartis sur l'année comme des temps d'approfondissement, d'intégration, de révisions et d'évaluation.

Les ressources documentaires

Vous disposez :

- ✓ Un CDI où vous pourrez avoir accès à de nombreux ouvrages, revues, livrets encadrement **à consulter avant votre départ en stage…ouvert du lundi au jeudi de 9h00 à 16h30** ou vous serez accueillis par Mme Nadine RIGAL.
- ✓ Un espace numérique de travail (ENT) sur lequel vous trouverez des informations, les supports de cours et les consignes de travail,
- ✓ L'ouvrage sur le référentiel et les textes réglementaires (livre vert/ recueil des principaux textes officiels).

La présence et l'assiduité

Les horaires d'ouverture de l'IFSI/IFAS sont, du lundi au vendredi de **8h00 à 17h00**.

Le centre de documentation est ouvert **du lundi au jeudi de 9h00 à 16h30**.

Le secrétariat est ouvert de **8h00 à 17h00**

Les horaires de cours sont de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00 avec une pause de 15' le matin et l'après-midi. Les horaires peuvent être modifiés selon les nécessités du moment.

Tous les cours sont obligatoires avec une présence à l'IFAS sauf consigne contraire.

Une feuille de présence doit être émargée obligatoirement pour chaque cours. Tout oubli d'émargement sera considéré comme une absence non justifiée et toute absence est décomptée de la franchise.

Lors d'absence vous devez : Prévenir ou faire prévenir l'IFAS, Prévenir ou faire prévenir le stage si vous êtes en stage, Fournir un justificatif à remettre au secrétariat au près de Mme ALEXELINE ou ses collègues dans les plus brefs délais.

Pour une demande d'absence, vous devez renseigner le formulaire, signé par le formateur référent de suivi pédagogique et validé par le directeur de l'institut ou son adjoint (cf réglement intérieur)

Pour chacun des blocs de compétences, 2 sessions de validation sont organisées

Consignes pour les évaluations, cf annexe

BLOCS de COMPETENCES	MODALITES	DUREE	DATES 1ère session	DATES 2ème session **En stage : vous devez vous organiser pour travailler d'AM : pas d'heures de récupération autorisées**
BLOC 1 **M1 et M2**	Etude de situation : analyse d'une situation clinique (Démarche de soins)	1 heure 30 mn	Vendredi 13 décembre 2024 8h30 à 10h00	lundi 13 janvier 2025 de 8h30 à 10h
BLOC 2 **M3, M4 et M5**	Etude de situation en lien avec les compétences 3 et 4, et une pratique simulée en lien avec la compétence 5. E.C.O.S (Examen Clinique Objectifs Structurés / évaluation de compétences)	0h30 /apprenant	Selon mercredi 21 mai et **jeudi 22 mai 2025** de 8h00 à 17h	Mardi 10 juin 2025 8h00 à 17h
BLOC 3 **M6 et M7**	M6 : Etude de situation relationnelle rapportée de stage : analyse de situation M7 : Etude d'une situation d'encadrement	0h20/apprenant	**M6 : Rendu écrit** : lundi 14 avril 2025, avant 16h au secrétariat de l'IFAS. **M6 : Oral :** lundi 5 mai 2025 8h00 à 17h **M7 rendu écrit** : lundi 3 mars 2025 avant 16h au secrétariat	**M6 : Rendu écrit** mercredi 21 mai 2025 Avant 16h au secrétariat de l'IFAS. **M 6 Oral :** mardi 10 juin 2025 (Possible évaluation en visioconférence, selon les circonstances, le dossier écrit doit parvenir à l'IFAS en LRAR[1]). **M7 rendu écrit :** vendredi 21 mars 2025 avant 16h au secrétariat
BLOC 4 **M8**	Analyse d'une situation d'hygiène réalisée en stage : Entretien quotidien d'une chambre ou lors d'un départ. En binôme, Un document écrit relié	0h20/binôme	**Rendu écrit** : mardi 12 novembre 2024, avant 16h au secrétariat de l'IFAS **Oral :** vendredi 22 novembre 2024 8h45 à 17h00	**Rendu écrit** jeudi 5 décembre 2024, avant 16h au secrétariat de l'IFAS, contre émargement **Oral :** vendredi 13 décembre 2024
BLOC 5	Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée : M9 : Travail écrit qui porte sur les transmissions d'un soin / en groupes, à	1h 30'(présentation	**M9** : Lundi 10 mars 2025, de 8h30 à 9h30 **M10** : vendredi 23 mai 2025 9h à 16h30	**M 9** : Vendredi 28 mars 2025 **de** 08h30 à 9h30 **M 10** : Vendredi **23** mai 2025 9h à 16h30

[1] LRAR lire Lettre Recommandée avec Accusé de Réception (le cachet de la poste faisant foi pour une épreuve certifiant un diplôme d'état).

M9 et M10	préciser. M10 : Projet « ERABLE »	et échange)	(évaluation continue des 3 phases)	

Le portfolio

Un portfolio vous est remis en début de formation pour vous permettre :

- De suivre votre progression tout au long de la formation,
- D'ajuster vos objectifs d'apprentissage,
- De vous autoévaluer, notamment lors du bilan de mi- stage afin de favoriser l'entretien avec la tutrice/tuteur

C'est un outil de communication entre vous, le stage et l'IFAS.

Il rassemble les différents travaux réalisés.

Vous avez la responsabilité de sa tenue et de son utilisation tout au long de la formation.

Il doit être présenté, accompagné des objectifs de stage lors de chaque stage aux tuteurs et maître de stage ainsi que lors des suivis pédagogiques avec le formateur référent.

Il pourra aussi être utilisé tout au long de votre carrière professionnelle afin de justifier, auprès des employeurs, de votre parcours d'apprentissage et pour compiler les différentes formations que vous avez suivi.

L'élection des représentants de la promotion

Tout apprenant est éligible. Une liste des candidats est à constituer et à remettre 10 jours avant la date des élections soit le vendredi 20 septembre 2024 pour une élection le vendredi 4 octobre 2024

Election de :

- 2 représentants titulaires
- 2 représentants suppléants

Les titulaires et/ou les suppléants sont les membres représentés au sein des instances de l'IFAS et du CH Montluçon-Néris les bains.

Se garer

Le parking sur le site est UNIQUEMENT RESERVE aux professionnels du CHMN

Un parking est à disposition à l'extérieur du site. Un prix préférentiel pour les apprenants de l'IFSI/IFAS au parking de la mairie (parking de la Gironde)

Pour l'année 2024- 2025 : 5,30 euros par mois.

Pour abonnement appeler Mr ANTHORE ou Mr LARI au 04 70 05 87 76 pour prendre rendez-vous

22 rue Nicolaï 03100 Montluçon

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h le samedi de 9h à 12h

- ✓ Se munir d'une carte d'étudiant et/ou certificat de scolarité
- ✓ Carte grise du véhicule
- ✓ Pièce d'identité

LES SALLES DE COURS

SALLES DE PRATIQUE

SALLE DE SIMULATION

SALLE DE DÉTENTE

MERCI DE RESPECTER CES LIEUX

LE BIEN ÊTRE ET LE CONFORT
SONT
L'AFFAIRE DE TOUS

Point de rassemblement en cas d'incendie : Situé en bas du parking de l'institut

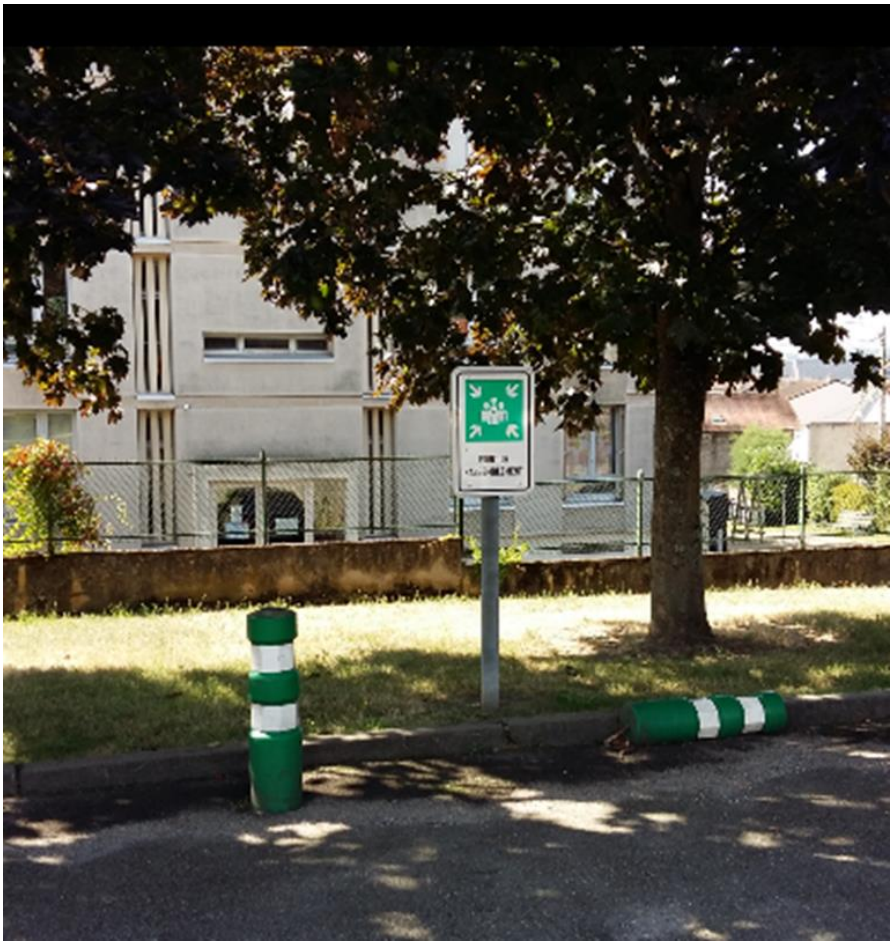

Un coin fumeur et vapoteur

Si des mégots sont retrouvés au sol, les fumeurs aides-soignants et les infirmiers fumeurs auront la charge de les ramasser.

Se restaurer

- Vous disposez du self du centre hospitalier.

Pour un repas complet son tarif est fixé à **5,25 euros** en 2024.

Les horaires du self pour les apprenants de l'IFAS sont : **12h30**

Le règlement par CB ou chèque, à l'ordre de **« régie recette service économique ».** Vous aurez à approvisionner un compte auprès Mr ZAK responsable du self pour bénéficier de ce tarif préférentiel sinon le tarif est de 15 euros.

- Vous disposez d'un espace commun avec les étudiants infirmiers, au sein de L'IFSI/IFAS avec 2 micro-ondes, 2 réfrigérateurs : il est de votre responsabilité de maintenir et d'entretenir cet espace dans des conditions d'hygiène optimales. Les réfrigérateurs doivent être vidés le vendredi.
- Un distributeur de boissons est à disposition en salle de détente.

Pas de boisson en gobelet, ni nourriture dans les salles de cours

Les horaires de stage

Ils varient, en fonction de la spécificité du lieu et sont organisés par le maître de stage (cadre de santé) sur la base de 7h30 ou 10h par jour.

Le planning en 12h n'est pas autorisé lors des 3 premières périodes de stage seul le dernier stage dit de « professionnalisation » permet des horaires de 12h (si impossibilités voir votre référent de suivi pédagogique).

Vous devez remplir la feuille de planning prévisionnel (feuille verte) que vous remettrez OBLIGATOIREMENT **avant la fin de la première semaine** par tout moyen à votre disposition.

La feuille de planning définitive (feuille jaune) sera complétée **en fin de stage** que vous rendrez en même temps que la feuille de validation de stage.

Ces documents sont à déposer **obligatoirement** dans les « bannettes » réservées à cet effet dans le hall d'entrée.

Les jours fériés ainsi que les journées de regroupement prévues au planning ne sont pas réalisés sur le lieu de stage mais ils sont comptabilisés comme heures de stage.

« Au cours de ces stages, l'apprenant réalise au moins une expérience de travail de nuit et une expérience de travail le week-end » p 14 du recueil des principaux textes.

Lors du stage de professionnalisation (période D), vous avez possibilités de travailler les jours fériés en accord avec le cadre du service, par contre le jour devra être récupéré.

Il vous appartiendra de rechercher le stage de professionnalisation, celui-ci sera en relation avec votre projet professionnel. Cependant il reste un stage d'apprentissage, c'est pourquoi il doit permettre de compléter l'apprentissage des compétences pour lesquels vous n'avez pas eu l'occasion de les

valider lors des précédents stages. **Des consignes vous seront données le moment venu pour les modalités de recherche de ce stage.**

Toute absence d'émargement en cours ou d'absence en stage sera décomptée de la franchise et entraine un non-paiement des indemnités.

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS
CENTRE HOSPITALIER DE MONTLUCON
rue Pamparoux
03100 MONTLUCON
TEL : 04-70-02-30-89 FAX : 04-70-02-16-90

PLANNING DE STAGE REALISE — Du : 08/06/2020 Au : 03/07/2020

NOM ET PRENOM :

Promotion : 2019/2020 - Cycle :aides soignants Durée : 4 sem.

SERVICE : CENTRE HOSPITALIER
Néphrologie/hémodialyse/endocrinologie
MONTLUCON

SEMAINE	LUNDI*	MARDI*	MERCREDI*	JEUDI*	VENDREDI*	SAMEDI*	DIMANCHE*	TOTAL
Du 08/06/20 Au 14/06/20	8h30-16h00	6h15-13h45	6h15-13h45	6h15-13h45	6h15-13h45	—	—	37h30
Du 15/06/20 Au 21/06/20	13h30-21h00	13h30-21h00	13h30-21h00	13h30-21h00	12h30-17h30	—	—	35h00
Du 22/06/20 Au 28/06/20	6h15-13h45	6h15-13h45	6h15-13h45	6h15-13h45	6h15-13h45	—	—	37h30
Du 29/06/20 Au 05/07/20	13h30-21h00	13h30-21h00	13h30-21h00	13h30-21h00	—	—	—	30h00
Du …/…/… Au …/…/…								
Du …/…/… Au …/…/…								
Du …/…/… Au …/…/…								
Du …/…/… Au …/…/…								
Du …/…/… Au …/…/…								
Du …/…/… Au …/…/…								
Du …/…/… Au …/…/…								
Du …/…/… Au …/…/…								
NOMBRE D'HEURE A EFFECTUER : **140 HEURES**							Total :	140h00

* Préciser l'heure de prise et de sortie de poste
Durée hebdomadaire de travail : 35h00 en moyenne (40h maximum par semaine)
Durée journalière : 10h maximum
Repos obligatoire entre 2 prises de poste : 12h
Week-ends/jours fériés/nuits soumis à la validation de l'IFSI
La gestion des horaires et des absences sont sous la responsabilité du Cadre du service. Pour les absences, prévenir immédiatement le stage et l'IFSI
Pour les stages auprès d'infirmiers libéraux 10 h maximum/jour sur une amplitude horaire de 12h maximum

L'élève ou l'étudiant	Responsable du service
DATE & SIGNATURE : 01.07.2020	NOM & SIGNATURE :

Document à remplir et à signer par le (ou la) Responsable du service

L'entretien des tenues de stage

Un pool de tenues est à votre disposition à l'IFAS. Celles-ci devront être rapportées et mise dans les sacs de linge à disposition à l'IFAS pour être traitées par la blanchisserie.

Les sacs de linge pour les tenues sales sont dans le local en prolongement de la salle de détente. Ils sont traités le mardi pour un retour le jeudi de chaque semaine.

Il est de la responsabilité des apprenants aides-soignants et infirmiers de ranger chaque semaine (à réception le jeudi) l'armoire de linge sur les rayonnages du local « lingerie ». Les modalités d'organisation avec un tableau d'affichage vous seront expliqués en début de formation et affichés sur la porte de cet espace.

Affichage

Vous disposez de tableaux d'affichage dédiés à la formation aide-soignante, sur lesquels sont affichés :

- Les informations concernant la formation
- Les plannings de la semaine, mis à disposition le jeudi sur l'ENT
- Les groupes, les stages
- Les RDV
- Autre…

FOURNITURES

- De quoi organiser vos cours par module
- Montre trotteuse
- Chaussures spéciales stages
- « **Guide anatomie physiologie, Aides-soignants et auxiliaires de puériculture** », Elsevier Masson, sous la direction du GERACFAS coordonné par Michel JOUBARD, 177p : env 20€ / à acheter en librairie
- Le livret **VERT** **Formations des professions de Santé, Profession Aide-soignant, Recueil des principaux textes relatifs à la formation conduisant au diplôme d'Etat, arrêté du 10 juin 2021** : **Version juillet 2023**

Les coordonnées des professionnels de l'Institut de formation

Tel secrétariat IFSI : 04 70 02 30 89

E-mail : ifsi.sec-direction@ch-montlucon.fr

Deux cadres de santé et un infirmier formateurs, référents d'année, vous accompagneront d'août 2024 à juillet 2025.

Jérôme COUTIER - ☎ 3351- 💻 j.coutier@ch-montlucon.fr

Anne DELAMARE - ☎ 3352 - 💻 a.delamare@ch-montlucon.fr

Olivier DOUSSET - ☎ 5994 - 💻 o.dousset@ch-montlucon.fr

Les blocs de compétences aide-soignante et les modules d'enseignement associés

La compétence s'apprécie dans l'action. Cette notion fait appel à différentes ressources : **savoirs théoriques, pratiques, méthodologiques, relationnels et sociaux (comportements**), savoirs issus de l'expérience et de l'implication du futur professionnel.

Selon, Guy le Boterf, la compétence c'est : SAVOIR AGIR ce qui nécessite de combiner des savoirs en situation.

« Être compétent, c'est également **agir avec autonomie** c'est-à-dire être capable d'autoréguler ses actions, de savoir compter sur ses propres ressources mais également de rechercher des ressources complémentaires, d'être en mesure de transférer c'est-à-dire de réinvestir ses compétences dans des contextes distincts »

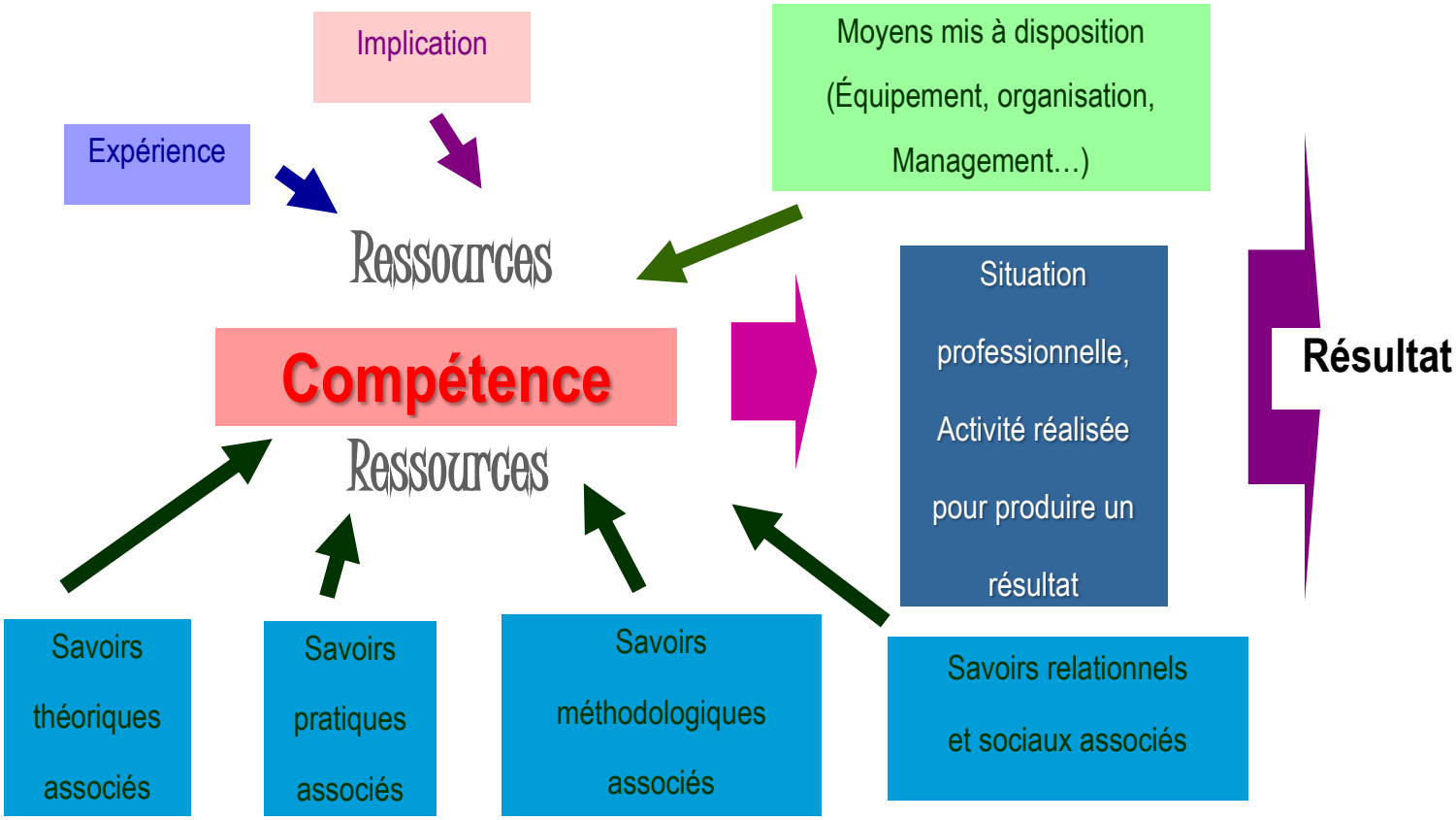

1 D'après la DHOS, CG Conseil, Note méthodologique pour l'élaboration des diplômes, l'élaboration d'un référentiel de formation.

Les caractéristiques de la compétence

Une compétence est un savoir–agir complexe prenant appui sur la mobilisation et la combinaison efficace d'une variété de ressources internes et externes à l'intérieur d'une famille de situations. (Jacques Tardif, 2006).

BLOC 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale,

↳ Compétence 1 : Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires

↳ Compétence 2 : Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer

BLOC 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration.

↳ Compétence 3 : Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins.

↳ Compétence 4 : Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne.

↳ Compétence 5 : Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation.

BLOC 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants.

↳ Compétence 6 : Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage.

↳ Compétence 7 : Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels.

BLOC 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention.

↳ Compétence 8 : Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés.

↳ Compétence 9 : Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins.

BLOC 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques.

↳ Compétence 10 : Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités.

↳ Compétence 11 : Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité et gestion des risques.

Pour être présenté au jury final et prétendre à l'obtention du diplôme d'état d'aide-soignant, tous les blocs de compétences doivent être validés ainsi que l'ensemble des compétences en stage.

Par bloc, les modules de formation sont compensables entre eux à la condition de ne pas avoir une note strictement inférieure à 8/20 et obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20.

Il ne faut pas avoir dépassé les 77h d'absence pour les apprenants qui suivent une formation complète.

Pour les apprenants qui suivent une formation partielle, les heures d'absence sont décomptées au prorata des heures de présence. Cf livre de recueil des textes

Seules les absences en stage sont récupérables.
L'apprenant devra réaliser au moins une expérience de travail de nuit et une expérience de travail le week-end (cf p16) au cours du stage de période D dit « stage de pré professionnalisation » ou exceptionnellement sur le stage de période C si impossibilité de réaliser ces horaires sur le stage D, à négocier avec le formateur référent de suivi pédagogique.

Les syllabus

Ils présentent les périodes et les grandes lignes des notions abordées lors des modules de formation dans chaque Bloc de compétences.

BLOC 1

168h soit 24 jours au total (module 1= 147h (21j) / module 2= 21h (3j))

Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

MODULE 1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale
COMPETENCE 1 : Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires.

MODULE 2 : Repérage et prévention des situations à risque

COMPETENCE 2 : Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer

L'apprentissage de ce bloc se fera au travers de l'étude d'une personne vieillissante en perte d'autonomie progressive à domicile, qui va devoir être hospitalisée avec une situation de maintien à domicile difficile et en finalité l'entrée en institution.

Les enseignements se feront sous la forme de travaux dirigés (TD) avec des questions à l'étude de façon à construire vous-mêmes vos savoirs théoriques.

Et différents exercices d'intégration (mise en situation professionnelle simulée, ECOS...).

THEMES	Titres	Intervenants	Semaines	Contenus
API ACCUEIL/INFORMATIONS ADMINISTRATIVES	Accueil de la promotion et présentation des formateurs Certificat de scolarité et cartes de self	JC-AD-OD-SA	35	Accueil et Présentation de des formateurs référents Formalités administratives
	Présentation des documents administratifs : règlement intérieur, projet pédagogique, et du CDI	JC-AD-OD		Notion de groupe en formation et droits et devoirs de l'apprenant en formation dans un établissement de santé, comme membre d'un Institut de Formation para-médical.
	Lecture des documents administratifs Livret de l'apprenant et règlement intérieur Dynamique de groupe	JC -AD-OD		Droits et devoirs de l'apprenant en formation (suite), Faire connaissance, créer de l'émulation, apprendre à travailler en équipe.
	Méthodologie de travail	JC-AD-OD		Méthodologie d'organisation, compréhension des outils méthodologiques
	Présentation du cursus de stage	JC-AD-OD-SA-SB		Les stages, l'autre versant de l'alternance/ 770h
	Les TICE	JC-AD-OD		
	TPG : Rencontre des	EAS		Favoriser l'échange entre pairs

	anciens 3 EAS promo 2023/2024			
TPG/SP	SP collectif/ dynamique de groupe	JC-AD-OD		
M6-C6	Fonction aide-soignante/ législation	JC-AD-OD		**Métier aide-soignant/** La responsabilité de l'aide-soignant/ secret professionnel /Droits des patients

THEMES	Titres	Intervenants	Semaines	Contenus
Introduction	La présentation du BLOC	JC	35	Présentation de l'organisation des enseignements du BLOC
M1-C1	La présentation de l'algorithme	JC	36	Présentation de l'algorithme Mme TAU saison 1 Lecture et questions à l'étude
	La personne âgée	JC		Les cycles de vie, le vieillissement, démographie et place de la personne âgée dans la société. Autonomie, perte d'autonomie, dépendance. Evaluation de l'autonomie, capacités physiques et psychiques Grille AGGIR/GIR Les formes de l'autonomie, déficience et handicap, concept de fragilité.
	La santé publique et système de santé	JC		Généralités sur le système de santé français. La place de l'assuré.

	français		36	Le parcours de soins. Les structures d'aide à la personne.
	Maternité	JC		Notion de conception, grossesse, suite de couches et soins au nouveau-né. (intervenant= Mme Simoni Sarah sage-femme libérale)
	Photo de promotion	JC AD OD	37	
	Le raisonnement clinique 1	JC AD OD		Capsules Le recueil de données Le tri des données/ les 14 besoins fondamentaux selon Virginia Henderson
	Le raisonnement clinique 2	JC AD OD		Les hypothèses de problèmes de santé Réels et potentiels
	Le raisonnement clinique 3	JC AD OD		Les actions/ les soins
	Le raisonnement clinique 4	JC AD OD		Résultats / critères d'évaluation Exercice intégratif, prise en charge de ….mini atelier
	TPG bloc 1	JC AD OD		Regroupement en stage/ approfondissement raisonnement clinique.
	Les soins d'entretien de la vie	JC AD OD		Notion d'état de santé stable et constant Accompagnement, personnalisation à partir de l'évaluation de la situation (raisonnement clinique) Projet individuel de la personne (démarche de soins). Le soin : définition et conception, humanitude et relation pendant le soin.

	La réalisation des soins de la vie quotidienne Introduction à la psychologie L' activité d'accompagnement de la vie sociale	Mme DESCHARNES Laure	39 et 40 39 et 40	Qualité et sécurité des soins : ECORSET L'hygiène des mains La toilette : aide à la toilette et toilette complète La réfection du lit avec ou sans patient Aide aux gestes de la vie quotidienne : alimentation, sommeil (installation pour le sommeil), la mobilisation. Le développement psycho social de l'homme à tous les âges de la vie, les groupes d'appartenance, famille et entourage, la socialisation et la vie collective Les activités d'accompagnement de la vie sociale : activité d'accompagnement / maintien du lien social (Préparation d'une activité avec des personnes séniores fréquentant les clubs restaurants retraités de la ville/ restitution semaine 46).
	La personne en situation de Handicap	JC		Politique du Handicap Analyse des besoins et capacités de la personne Accompagnement à la rééducation et insertion sociale /professionnelle. L'accessibilité et ses différentes dimensions. Les structures d'accueil, le rôle des professionnels et de l'aide-soignant. Etude de la charte Romain Jacob
	Les aidants	JC		Place et droits de l'aidant Les réseaux territoriaux et associatifs
	L' activité d'accompagnement de la vie sociale	JC-AD	46	Restitution de la séquence préparée semaine 40
	Algo 3 : La personne âgée en institution :	JC		Mme Tau saison 3 : étude de l'algorithme L'entrée en institution

	Mme TAU			Etude de la charte des droits et des libertés de la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance.
	La fin de vie	JC		Soins palliatifs / Démarche éthique Aspect culturel de la mort, notion législative et réglementaire. (Intervenant : Agents d'amphithéâtre à la Chambre funéraire de CHMN)
	Santé environnement	JC- AD	46 et 47	Santé environnement : impact des facteurs environnementaux sur la santé humaine
	Synthèse du bloc 1	JC		Synthèse et préparation à l'évaluation du bloc 1(C1+C2)
	Mise en Situation Professionnelle	JC AD OD	46	Mise en situation professionnelle simulée en salle de simulation : TPG du 12 et 13/10
	ECOS bloc 1	JC AD OD		Exercice d'intégration du bloc 1 sous forme d'un ECOS formatif (17/11/2023).
M2-C2	Les risques et les fragilités	JC AD OD	40-47	Etude de l'algorithme Mme Tau saison 2 : l'hospitalisation de Mme Tau Les fragilités Le repérage des situations à risque : raisonnement clinique Les situations à risques liées à l'environnement Les vigilances : Identitovigilance Les mesures de prévention

	Violences faites aux femmes/ vulnérabilité/ fragilités	AD		
	Evaluation bloc 1	JC AD OD	50	Cf tableau évaluation

BLOC 4

Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

HYGIENE DES LOCAUX HOSPITALIERS

COMPETENCE 8 : Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés

COMPETENCE 9 : Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins

Ce bloc tend à développer les connaissances en hygiène hospitalière notamment en ce qui concerne l'utilisation des techniques d'entretien des locaux, l'installation de la chambre en l'adaptant à l'état de la personne, le respect des circuits du linge, du matériel et des déchets…

Cours magistraux, travaux dirigés et travaux pratiques

Ces différents cours vous permettront de créer le socle des connaissances nécessaires pour une bonne compréhension des compétences 8 et 9

THEMES	Titres	Intervenants	Durées Vous seront communiquées ultérieurement	Semaine	Contenus
Hygiène des	Les Précautions	EOHH		37	Précautions standards et complémentaires, le tri des

locaux hospitaliers	standards et complémentaires				déchets, les infections associées aux soins par l'équipe opérationnelle d'hygiène
	Le bio nettoyage	EOHH			Apports de connaissances sur l'entretien des locaux, le bio nettoyage
	La stérilisation	Mr CARRE			Apports de connaissances sur La stérilisation
Prévention des risques liée à l'infection	Les AES	Dr E. NEHME			Information sur la prévention du risque d'exposition aux liquides biologiques et procédure à suivre en cas d'accident (le protocole est donné avec le règlement intérieur à chaque EAS en début de formation)
	TP Précautions standards et complémentaires	JC AD-OD			Les TP sur les précautions standards et complémentaires (EPI, tri des déchets, circuits propre-sale..), l'entretien des locaux et les infections associées aux soins
	TP entretien des locaux				
	TP Chambre des erreurs				TP chambre des erreurs, les EAS passent en groupe de restreints pour repérer les erreurs dans la situation et en l'argumenter puis décrire les actions à mettre en œuvre dans la situation étudiée.
	TD sur les vigilances				Connaître le domaine des vigilances dans les Etablissements de santé
	L'évaluation			Dates : Cf tableau des évaluations	

BLOC 2 294 h ; 11 jours pour la C3 ; 26 jours pour la C4 et 5 jours pour la C5

COMPETENCE 3 : Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins (77h)

COMPETENCE 4 : Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne (182h)

COMPETENCE 5 : Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'utilisation et la mobilisation des personnes (35h)

Ce bloc tend à développer les connaissances permettant d'évaluer l'état clinique et de mettre en œuvre des soins adaptés en collaboration.

Il développe aussi l'accompagnement de la personne dans son installation et ses déplacements.

Cours magistraux, travaux dirigés et travaux pratiques

Ces différents cours, vous permettront de créer le socle des connaissances nécessaires pour une bonne compréhension et mise en œuvre des compétences du bloc 2. Il est toujours préférable de compléter vos connaissances par des lectures…. N'hésitez pas à aller voir Mme BARBERIS au CDI, elle vous finira des revues qui complèteront vos connaissances.

Psycho- pathologie :

Cadre légal : : pp 52- 53

C3 M3 Contenu :

Méthodologie du raisonnement clinique partagé : recherche d'informations au regard de la situation, recueil des données, surveillance des signes cliniques liées aux personnes atteintes de troubles mentaux, analyse des informations reçues.

Identification d'une donnée anormale ou d'un risque, alerte et mise en œuvre d'actions de prévention, en collaboration avec l'infirmier et dans le cadre d'un travail en équipe pluri professionnelle.

Physiopathologie et sémiologie des pathologies prévalentes
- Pathologies prévalentes en santé mentale et psychiatrie ; les conduites à risques à tout âge de la vie.
- Troubles du spectre autistique et troubles du neuro-développement.

C4 M4 Contenu :

- Soins en situation aigüe : rôle de l'AS dans les situations de soins aigües
- La notion de parcours de soins
- Participation à l'animation d'un groupe à visée thérapeutique.

THEMES	INTITULES	INTERVENANTS	SEMAINES	CONTENUS
COMPETENCE 5 Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'utilisation et la mobilisation des personnes				
Introduction	présentation du BLOC 2		48	Séquence apprentissage du bloc 2 : Présentation de l'organisation des enseignements des BLOCS
TD Ergonomie-Manutention	Législation	OD/JC/AD et les ergothérapeutes de CHMN	48	Travail dirigé réalisé par les apprenants en individuel et en groupe. Les travaux seront présentés en fin de séquence Les apprenants réalisent avec l'équipe d'ergothérapeutes du CHMN : (Tenue de stage) Des pratiques de manutention et d'installation de la personne L'utilisation de matériel
	Les TMS			
	La physiologie du mouvement			
	Les bases de la manutention			
	Prévention des chutes			
	Les différentes techniques de manutention avec ou sans matériel			
	Manutention en service neurologie			
	Cas clinique			Etude d'un cas clinique « Mme LAVADZA » adaptée à l'installation au lit, à la manutention, à la prévention des chutes à partir d'hypothèses de problèmes de santé.

COMPETENCE 3 Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins				
	Les concepts L'évaluation de l'état clinique		48	Les concepts : Maladie, processus pathologique, Les pathologies du vieillissement L'état clinique : c'est quoi ?
	L'algorithme 1			Mr STEVIA
	Système digestif		49	Apport de connaissances en anat/physio adaptées à la prise en charge de situations de soins Apport de vocabulaire Pratique de mesure de la glycémie capillaire
	La douleur			Apport de connaissances sur les mécanismes et son évaluation
	Système cardio circulatoire			Apport de connaissances en anat/physio adaptées à la prise en charge de situations de soins Apport de vocabulaire Pratique de mesure des paramètres vitaux
	Système locomoteur			Apport de connaissances en anat/physio adaptées à la prise en charge de situations de soins Apport de vocabulaire
	EXPLOITATION STAGE 1		45 6 novembre 2023	Bilan du premier stage, point sur les apprentissages
	Notion d'urgence en soins aigues		50	Apport de connaissances sur la notion de soins aigus et d'urgence en collaboration
	QUIZZBOX			Evaluation formative des connaissances en digestif, cardio circulatoire et locomoteur

	Système nerveux			Apport de connaissances en anat/physio adaptées à la prise en charge de situations de soins Apport de vocabulaire
	Système urinaire			Apport de connaissances en anat/physio adaptées à la prise en charge de situations de soins Apport de vocabulaire et atelier pratique
	Appareil respiratoire			Apport de connaissances en anat/physio adaptées à la prise en charge de situations de soins Apport de vocabulaire et ateliers pratiques
	Algorithme 1			Temps de travail sur l'algorithme 1 préparatoire à l'exercice de simulation
	Exercice de simulation		51 20-21/12	Intégration des connaissances dans la prise en charge d'un jeune homme diabétique En demi promo sur C4 et TPG
	Psychologie		49	Situations pathologiques et conséquences sur l'état clinique de la personne.
M4-C4	GSU		8/9	Apprentissage des gestes de premier secours et travaux en // sur la C7 et C4
	Les soins préventifs d'escarre			Apport de connaissances et rôle AS
	Travail sur les algorithme		9	Intégration des connaissances C3 et C4
	Les thérapeutiques			Apport de connaissances en pharmacologie et collaboration IDE/AS
	Appareil reproducteur			Apport de connaissances en anat/physio adaptées à la prise en charge de situations de soins

	Le système Immunitaire			Apport de connaissances en anat/physio adaptées à la prise en charge de situations de soins
	Processus tumoraux			Témoignage sur les soins de supports, le milieu associatif
			11/12	
	Pratiques formatives à l'ECOS		19 2 et 3/05	Travail de révision et de mise en situation des connaissances sous la forme d'un ECOS
			20	
EVALUATION	ECOS		21	Mise en œuvre des éléments de compétence à partir de scénarii sur un temps donné 5 stations de 5' chacune
FIN DE FORMATION			29	

THEMES	Titres	Intervenants	Durées	*Semaine*	Contenus
	C3 M3 : CM Introduction à la PSA/ névroses CM troubles humeur/ psychoses TD : situations de Victoire et Alice et questions à l'étude	AD	Seront présentées	11	Cf. livre « vert », contenus p.52- 53 ; domaine d'activité 2 p.22 et 23.
	C4 M4 TD Validation selon N. FEIL TD Crise suicidaire : étude de	AD- JC		8	

	documents / dossier + Exploitation Crise suicidaire		ultérieurement		
	C4 M4 TD Rester à côté d'un délire	AD- JC		18	
	C4 M4 TD d'intégration PSA Appliquer l'observation clinique en psychiatrie à partir d'une situation clinique (Cas de Arthur) C4 M4 TD Activités thérapeutiques	AD- JC		18 20	
	C4 M4 TD Stress post traumatique	AD		20	
	C4 M4 CM Soins sans consentement – contention / TD Intégration- parcours de soin/ Conclusion Winnie l'Ourson	AD- JC		20	
	C4 M4 Travail Autonome : les Troubles du spectre autistique et troubles du neuro-développement	AD	En // d'un autre TD	11 ou 19	

BLOC 3

91 h ; 2,6 semaines soit 13 jours pour l'acquisition des éléments des 2 compétences :

- 70 heures soit 10 jours pour la C6 et
- 21 heures, soit 3 jours pour la C7

COMPETENCE 6 : Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage (70h)

COMPETENCE 7 : Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels (21h)

Cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques, situation de soin relationnel rapportée de stage

Ces différents enseignements vous permettront de travailler une initiation à la connaissance de soi pour mettre en œuvre des soins relationnels, en adaptant votre communication à des publics diversifiés dans le respect de la déontologie et des valeurs professionnelles,

- Identifier les besoins et les attentes de la personne et de son entourage, les reformuler et proposer des informations adaptées à la situation.
- Sélectionner les informations pertinentes à apporter aux personnes en formation et aux professionnels lors de leur accueil dans le service ou la structure,
- Accompagner les activités et le développement des compétences des personnes en formation.

THEMES	Titres	Intervenants	Durées	*Semaine*	Contenus
			Seront présentées ultérieurement	50, 7, 9, 11, 14, 20, 21,29	Cf. livre « vert », Contenus p56, 57 Domaines d'activité p23
Présentation du Bloc 3	Syllabus	JC AD		37 et 50	
M6-C6 Relation communication	Relation soignant-soigné dont relation de confiance	JC AD		7	
	Communication verbale et non verbale / Silence/ Emotions	JC AD		7	

	Toucher- Regard- Distance	JC AD		7	
	Mécanismes de défense et processus de deuil			8	
	Reformulation / conduite d'entretien / attitude de Porter	JC AD		11	
	TD Aziliz et valeurs soignantes/ Mécanismes de défense / Processus de deuil	JC AD		11	Travail sur la situation de soin relationnel rapportée de stage en vue de l'évaluation / par demi promotion
	CDU	JC AD		11	CDU[2] Connaître le cadre règlementaire relatif aux droits des patients, Identifier les missions et le rôle de la En pratique, apporter aux apprenants les éléments nécessaires à leur pratique quotidienne dans ce domaine (expérience, témoignages, documents, procédure…)
	Rendu Evaluation écrite	JC AD OD		16	
	Evaluation orale	JC AD OD		19	
	En parallèle de l'évaluation orale, TD créatif sur l'ensemble des	JC AD		19	

[2] CDU lire Commission des Usagers

M7-C7 Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	enseignements du Bloc 3				
	Encadrement / tutorat // de l'AFGSU	AD		8 et 9	Questions à l'étude / apport de contenu : Types de pédagogie et démarche tutorale / présentation d'exemples de carnets de suivi / apport de contenu. J2 : Construction du carnet de suivi et rendu en fin de dernière journée.
M6-C6	Prévention et éducation en santé	AD JC		29	

BLOC 5

105 heures soit 15 jours (compétence 10= 35h/ compétence 11= 70h)

Travail en équipe pluri professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques.

COMPETENCE 10: rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités.

COMPETENCE 11 : organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité et gestion des risques.

L'apprentissage de ce bloc se fera au travers d'exercices de transmissions de façon à ce que vous appreniez à les optimiser. Notamment pour la compétence 10.

La compétence 11 est décliner tout au long de l'année avec le projet ERABLE (cf livret ERABLE)

THEMES	INTITULES	INTERVENANTS	SEMAINES	CONTENUS
M9-C10	Les transmissions	JC-AD-OD	S39-S47-S7-S10-S12-S19	Les transmissions ciblées Le cadre légal Les macro cibles Le dossier patient Présentation de la personne soignée en MTVED (Maladie Thérapeutique Vécu Environnement Développement)
	Les outils de transmission	DRH	10	Le DPI (Dossier Patient Informatisé) Le RGDP (règlement Européen sur la Protection des Données) logiciel Easily

M10-C11	Projet ERABLE	Les structures partenaires Les formateurs JC-AD-OD pour la méthodologie	Tout au long de l'année	Cf. le livret ERABLE

	Evaluation bloc 5	JC AD OD	Cf. tableau évaluation	M10-C11 : évaluation continue des 3 phases du projet ERABLE tout au long de l'année.

Conclusion

Vous êtes dans une formation où vous allez acquérir progressivement des compétences, pour devenir des professionnels autonomes et responsables.

L'alternance entre l'IFAS et les terrains de stage vous permettra de les développer au plus proche de la réalité selon les 3 paliers de la compétence :

Comprendre, agir et transférer.

C'est dans un esprit de coopération, de solidarité, de confiance entre les étudiants en soins infirmiers, les apprenants AS et les formateurs que vous mènerez à bien votre projet. La relation apprenant-formateur doit produire une dynamique et une rigueur de travail en lien avec l'exercice professionnel.

« C'est ce que nous pensons déjà connaître qui nous empêche souvent d'apprendre. » Claude Bernard

ATTESTATION DE DEPÔT ET DE PRISE DE CONNAISSANCE DES DOCUMENTS MIS A DISPOSITION SUR L'ENT

Document à remettre dûment complété et signé aux formateurs

Je soussigné(e) .....,

apprenant(e) de la formation préparant au diplôme d'état d'aide-soignant

Déclare avoir lu :

- *Le livret de formation des apprenants 2024/2025*
- *Le règlement intérieur de l'Institut de formation*
- *Charte d'utilisation des systèmes d'information*
- *Charte de Laïcité*
- *Protocole de prévention des AES*

Et prendre connaissance de l'intégralité des règles mentionnées dans ces documents et accepter de m'y conformer.

Mention manuscrite : « lu et approuvé » : .....

Date : .....

Nom de l'apprenant(e)

Signature

Plan du site central

1 BATIMENT J.P. LENGLET

Niveau –2
Service Post-mortem
Chapelle
Niveau –1
Coronarographie
Bloc opératoire, endoscopie, Unité Médico-chirugicale
Niveau 0
Consultations externes
Niveau 1
Dermatologie, Rhumatologie, SSRG/CSG2
Niveau 2
Pneumologie, Onco-hématologie, Service Médical d'Accueil
Niveau 3
ORL, chirurgie viscérale, gynécologie

2 POLE MERE ENFANT

Niveau –1
Salles d'accouchement
Niveau 0
Consultations Pédiatrie
CAMSP
Service diététique
Niveau 1
Pédiatrie
Niveau 2
Maternité– Néonatalogie
Niveau 3
Chirurgie orthopédique, gynécologie

3 BATIMENT G. PIQUAND

Niveau –1
Urgences, UHCD, Réanimation
Niveau 0
Cardiologie
Niveau 1
Neurologie
UNV
Niveau 2
Néphrologie
Hémodialyse
Diabétologie/ Endocrinologie

4 BATIMENT A

Niveau –1
Imagerie Médicale
Niveau 0
CSG 1
Niveau 2
Gastro-entérologie
Médecine interne

CSG : Court Séjour Gériatrique **EMSA** : Equipe Mobile des Soins Palliatifs et d'Accompagnement **HAD** : Hospitalisation à Domicile **PTS** : Poste de Transfusion Sanguine **SSIAD** : Service de Soins Infirmiers à Domicile **SSRG** : Service de Soins de Suite et de Réadaptation Gériatrique **UAL** : Unité d'Addictologie de Liaison **MDA** : Maison des Adolescents

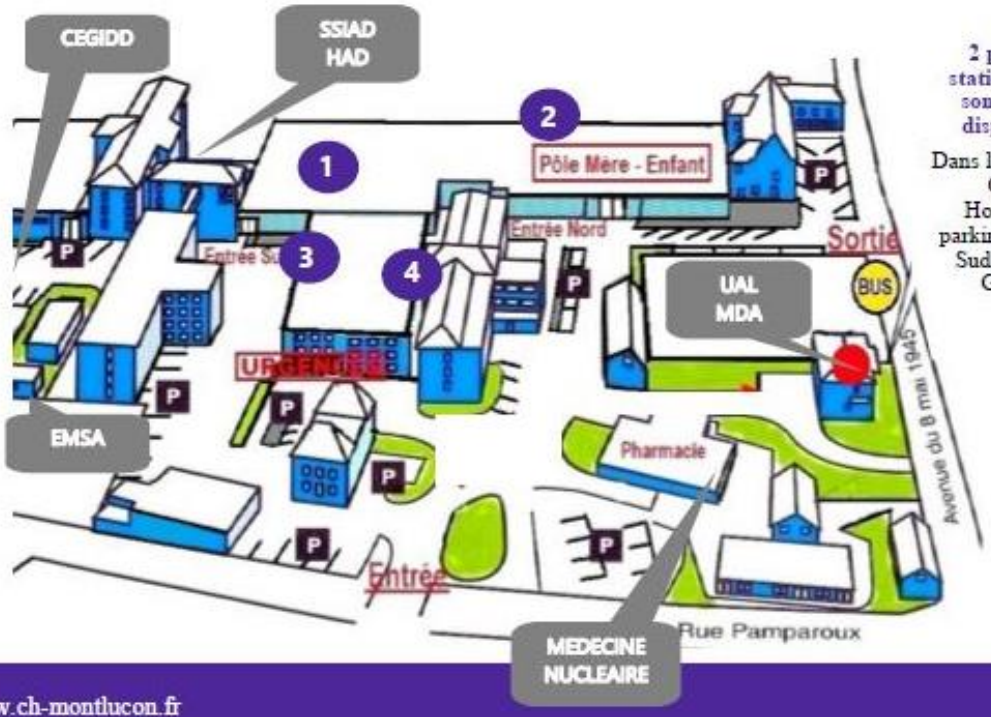

2 parcs de stationnement sont à votre disposition:

Dans l'enceinte du Centre Hospitalier, parking extérieur Sud, rue de la Gironde

L'appel est débuté 20 minutes avant le début de l'épreuve, il est réalisé de façon aléatoire.

Avant de se présenter à l'appel, l'étudiant/élève doit préparer le matériel nécessaire à l'évaluation. **Seul est autorisé en salle un nécessaire d'écriture** placé dans un sac plastique **transparent** (stylos billes ou plume, crayon de papier, gomme, correcteur blanc ou effaceur, colle bâton…). **Les sacs, les trousses ainsi que les étuis à lunettes sont interdits.**

L'accès à la salle d'examen est **soumis à la présentation des téléphones ou appareils connectés** qui seront alors **placés en position hors service (pas de mode silencieux, pas de mode vibreur ou de mode avion)**. Le téléphone sera mis dans le sac de l'étudiant/élève ou dans un vêtement déposé en fond de salle. A défaut, il sera déposé dans une corbeille pour la durée de l'épreuve.

L'épreuve débute à l'horaire programmé. Les étudiants/apprenants retardataires sont autorisés à entrer en salle d'examen dans un délai limite de 25% de la durée prévue de l'épreuve. Pour ces étudiants/apprenants se présentant en retard, la durée de l'épreuve ne sera pas prolongée.

Effets personnels et tenues

Avant de s'installer à la place désignée par le formateur, les étudiants/élèves déposent **l'ensemble de leurs effets personnels** (les blousons, manteaux, écharpes, sacs, cartables et sacoches d'ordinateur) au fond de la salle d'examens. Les coiffes et coiffures seront **relevées et attachées.**

Alimentation, boisson, toilettes

Conformément au règlement intérieur, **alimentation et boissons ne sont pas autorisées en salle.** Pour les évaluations d'une durée supérieure à 1 heure, seules les boissons sont tolérées à condition que leurs contenants ne comportent ni étiquette ni inscription.
De même, pour les évaluations n'excédant pas 1 heure, **l'accès aux toilettes n'est pas autorisé**. Il appartient à l'étudiant de prendre ses précautions. Les éventuels problèmes de santé nécessitant dérogation devront être signalés aux surveillants de l'épreuve avant l'entrée dans la salle. L'étudiant/apprenant sera alors installé à une place à proximité de la sortie.

Fin de l'épreuve

L'épreuve est terminée à l'heure prévue figurant au tableau. Les étudiants déposent leurs stylos dès la fin de l'épreuve signalée par les formateurs. Les copies, les documents associés et les brouillons sont intégralement récupérés par les formateurs. Les étudiants/apprenants émargent après récupération de la copie par le formateur.
Pour les épreuves d'une durée supérieure à 1 heure, le rendu de la copie et la sortie de la salle sont possibles dans le dernier tiers de l'épreuve. Les étudiants/apprenants se conformeront alors scrupuleusement aux consignes données par les formateurs afin de ne pas gêner la fin de l'épreuve pour les autres étudiants.

Tout rendu de copie est définitif.

Tout constat de fraude durant l'épreuve ou de manquement à ce règlement fera l'objet d'un procès-verbal établi par les formateurs assurant la surveillance de l'évaluation et soumis à la Direction de l'institut.

CHARTE de la laïcité
DANS LES SERVICES PUBLICS

La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale.
Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle garantit des droits égaux aux hommes et aux femmes et respecte toutes les croyances. Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, notamment religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi. La liberté de religion ou de conviction ne rencontre que des limites nécessaires au respect du pluralisme religieux, à la protection des droits et libertés d'autrui, aux impératifs de l'ordre public et au maintien de la paix civile. La République assure la liberté de conscience et garantit le libre exercice des cultes dans les conditions fixées par la loi du 9 décembre 1905.

des agents du service public

Tout agent public a un **devoir de stricte neutralité**. Il doit traiter également toutes les personnes et respecter leur liberté de conscience.

Le fait pour un agent public de **manifester ses convictions religieuses** dans l'exercice de ses fonctions **constitue un manquement à ses obligations**.

Il appartient aux responsables des services publics de **faire respecter l'application du principe de laïcité** dans l'enceinte de ces services.

La liberté de conscience est garantie aux agents publics. Ils bénéficient d'autorisations d'absence pour participer à une fête religieuse dès lors qu'elles sont compatibles avec les nécessités du fonctionnement normal du service.

des usagers du service public

Tous les usagers sont **égaux** devant le service public.

Les usagers des services publics ont le **droit d'exprimer leurs convictions religieuses dans les limites du respect de la neutralité du service public**, de son bon fonctionnement et des impératifs d'ordre public, de sécurité, de santé et d'hygiène.

Les usagers des services publics doivent **s'abstenir de toute forme de prosélytisme**.

Les usagers des services publics **ne peuvent récuser un agent public ou d'autres usagers**, ni exiger une adaptation du fonctionnement du service public ou d'un équipement public. Cependant, le service s'efforce de prendre en considération les convictions de ses usagers dans le respect des règles auquel il est soumis et de son bon fonctionnement

Lorsque la vérification de l'identité est nécessaire, les usagers doivent **se conformer aux obligations** qui en découlent.

Les usagers accueillis à temps complet dans un service public, notamment au sein d'établissements médico-sociaux, hospitaliers ou pénitentiaires ont **droit au respect de leurs croyances et de participer à l'exercice de leur culte**, sous réserve des contraintes découlant des nécessités du bon fonctionnement du service.